

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 18 septembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025

Compte rendu affiché le 24 septembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Isabelle LOTISSIER.

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, LOTISSIER Isabelle, CARRET Ludovic, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, LOISON Thierry (arrivé à 19h45), GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Fabrice BONNET.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Fabrice BONNET, Thierry LOISON (arrivé à 19h45).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Isabelle LOTISSIER.

- **Présentation de la démarche performancielle pour l'éclairage et discussion sur l'extinction nocturne de l'éclairage public,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il annonce la fin des travaux pour le 30 septembre 2025. Entre la démarche performancielle (490 luminaires, 9 bornes au jardin de la mairie), la mise en valeur de la façade de la mairie (3 projecteurs), la suppression des ballons fluo (60 luminaires) ainsi que le changement des éclairages du stade de football (4 projecteurs) et des courts de tennis (4 projecteurs), et le passage en luminaires solaire pour le lotissement de « La Salvatière » (35 luminaires) qui complètent les 30 luminaires solaire déjà installés dans les lotissements « Les Chênes », « Le Petit Bois », « Du Sud » et « Les Peupliers ». Donc une opération d'ampleur, puisque 635 luminaires ont été remplacés. Cela conduira à une réduction de 68 % de la consommation d'électricité. La pollution lumineuse a été éliminée (suppression des ballons fluos). Tout l'éclairage public sera commandé via la plate-forme du SYDER et des applications sur les téléphones. Les coûts des travaux, après abattement de 50%, seront fiscalisés et lissés sur 15 ans à partir de 2026 et à partir de 2027 pour la démarche performancielle.

Désormais, à la lumière de ces éléments, il est nécessaire de définir si la Commune continue l'extinction de l'éclairage public. Après débat et dans l'optique de l'installation de la vidéo protection, il est décidé de rétablir l'éclairage nocturne avec des variations d'intensité : Baisse à 60 % d'intensité lumineuse de 23h00 à 5h00, éclairage à 100 % pour la période d'obscurité restante. Il est aussi décidé que les zones artisanales seront éclairées à 100% toute la nuit. Un point sera effectué en fin d'hiver sur les mesures prises.

- **Présentation du bilan d'activité de la CCMDL pour 2024,**

Monsieur le Maire présente le bilan de la CCMDL pour 2024 avec l'activité détaillée de tous les services.

- **Projet de Convention pour l'adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » de la CCMDL,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...). Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône. La CCMDL et la Commune s'engage au travers de la convention. Le technicien « énergie et bâtiment » assure les missions explicitées dans cette convention. Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants. Pour la Commune, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 1461.60 euros et elle s'engage pour une adhésion au service mutualisé « Energie & Bâtiment » sur une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

- **Aménagement de l'ancienne bibliothèque,**

Monsieur le Maire invite les élus à visiter les lieux. De retour en salle du Conseil, il est proposé d'aménager les 120 m² : une salle de réunion pour les associations, un espace qui serait attribué au Comité d'Animation Saint Laurentais, et un bureau qui pourrait servir pour des permanences. Monsieur Ludovic CARRET présente le devis pour la réalisation des cloisons et la reprise des encadrements de fenêtres. Il sera aussi nécessaire de revoir l'éclairage. Il est décidé de compléter les chiffrages de cet aménagement, et qu'une décision se prendra lors de la réunion du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 16 octobre.

- **Contrats à durée déterminée aux services techniques, contrat pour remplacement à l'école publique et le restaurant scolaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Ce dernier annonce la création d'un poste en CDD pour 3 mois aux services techniques du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025.

Madame Yvette BRETONNIER expose qu'il est nécessaire de remplacer une ATSEM de l'école publique durant une semaine de formation. Il faut aussi recruter une personne pour la surveillance du restaurant scolaire de 11h30 à 13h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

- **Aide à Saint Laurent de la Cabrerisse suite à l'incendie dans l'Aude,**

Dans le cadre de la solidarité qui se dégage dans notre association nationale des Saint Laurent de France, Monsieur le Maire propose que notre Commune participe à cet élan, en apportant une aide financière aux sinistrés de l'incendie de l'Aude. Après débat, il est proposé de verser directement à la Commune ou au CCAS de Saint Laurent de la Cabrerisse, la somme de 800 euros afin que cet argent bénéficie directement aux personnes touchées par le sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux.

Madame Isabelle LOTISSIER présente le bilan du forum et la programme de la sortie organisée avec les bénévoles du fleurissement.

Elle annonce la réunion pour le calendrier des fêtes le 23/09/2025.

Madame Yvette BRETONNIER fait part de l'organisation de deux stages de conduite par la commission santé, pour les personnes de plus de 64 ans.

Elle rend compte de l'atelier équilibre organisé par la CARSAT à la salle Pierre FRENAY tous les vendredis après-midi.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée à l'école publique Antoine BOIRON, avec 123 élèves inscrits.

Elle fait part de la très grande fréquentation des jeux du parc public et de la prochaine installation des barrières et de petits mobiliers (bancs, tables...).

Monsieur Ludovic CARRET rend compte de la matinée dédiée à l'explication du fonctionnement des deux composteurs installés rue des centre 2000 et rue du Lavoir.

Il fait aussi le point sur l'utilisation des points d'apport volontaires des ordures ménagères (PAV) sur la Commune et les discussions avec la CCMDL.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte des travaux effectués au restaurant scolaire avec l'installation d'un tunnel de lavage et la réfection des sols et des murs de la cuisine.

Il expose aussi avoir demandé un devis pour l'enlèvement des tags sur les bâtiments communaux.

Madame Odile VERMARE annonce l'animation 1 chef, 1 recette sur le marché forain, le lundi 20 octobre 2025. Le restaurant « Le Manullamgac » de Saint Laurent de Chamousset présentera sa recette.

Elle s'inquiète aussi de la fermeture de la fleuriste et de Gamm Vert.

Monsieur Thierry LOISON rend compte des fermetures de commerces (Sylvie OLLON photographe à la fin de l'année et Chasse Pêche Passion) et de la prochaine installation d'une laverie à la place de « Saveurs Authentiques ».

Madame Sandrine BOINON annonce la future parution de la newsletter, de la lettre d'information, et le prochain envoi des demandes d'articles pour le bulletin de fin d'année. Le film est en cours de modification.

Elle remercie le groupe de jeunes présents au rendez-vous des Saint Laurent de France, pour la bonne ambiance qu'ils ont su mettre.

Monsieur Yvan SIMON annonce le lancement de l'enquête publique pour le PLU. Il présente aussi les enjeux réalisés par le bureau d'études Réalités pour les aménagements de Saint Laurent Horizon 2025. La première étude a été reprise et des modifications ont été présentées (sens de circulation, création de stationnement...) intégrant les nouvelles normes (Un arbre pour trois places de stationnement...).

Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de compléter les relevés topographiques du centre-bourg. Monsieur le Maire présente un devis du Cabinet de géomètres « GEOGARAN » pour un montant de 3 859.20 euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce devis par un vote : oui : 16- Non : 0- Abstention : 0 (Votants 16 dont un pouvoir).

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose que pour la cession de terrain avec BML la surface cédée sera de 639 m².

Il indique que le groupe de presse propriétaire du journal « le Pays », annonce des licenciements et l'arrêt de la diffusion, d'ici la fin de l'année, de l'édition d'entre Loire et Rhône. Monsieur le Maire souhaite une action sur les Monts du Lyonnais afin de soutenir le dernier journal d'information local.

Prochaines séances du Conseil Municipal : Jeudi 16 octobre 2025 – Jeudi 27 novembre 2025- Mercredi 17 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE